

Introduction

accordeon.ch soutient la scène suisse de l'accordéon et cultive la cohésion, les échanges et les relations entre ses membres. Afin de donner une visibilité aux multiples activités du monde l'accordéon en Suisse, accordeon.ch organise à partir de l'année 2022, chaque année le «**prix accordeon.ch**»

But

Ce prix souligne la vitalité des accordéonistes de Suisse, reconnaît leur valeur et récompense un acteur particulièrement méritoire pour ses activités liées à la promotion de l'accordéon au sens large. Il permet d'apprécier le travail remarquable des personnes ou organisations qui se consacrent à l'accordéon.

Par exemple, un compositeur pour une œuvre originale ou un arrangement pour musicien(s) accordéonistes(s), un orchestre ou une société organisatrice d'un événement particulier, un soliste qui fait rayonner son instrument auprès d'un large public, un(e) jeune se distinguant dans un concours, une maison d'édition ou encore un fabricant d'instruments pour une action spécifique, un(e) professeur avec une pédagogie innovante ou avec une action particulière lors de la pandémie, etc.

Description

Les membres d'accordeon.ch peuvent nommer, du 1 au 31 décembre, des personnes ou des organisations qui ont fait quelque chose d'exceptionnel pour la scène de l'accordéon en Suisse. Ils présentent un dossier de candidature qui doit être envoyé à info@accordeon.ch au plus tard jusqu'au 31 décembre.

La commission de sélection prend connaissance des dossiers reçus et en retient 5 au maximum. Les nominés sont présentés sur le site d'accordeon.ch dès le 1er février jusqu'à l'assemblée générale. Les membres d'accordeon.ch peuvent voter du 1er au 28 février pour élire le gagnant du prix. Le vainqueur est élu à la majorité relative.

Le nom du gagnant du prix est annoncé lors de l'assemblée générale.

Commission de sélection des nominés

Les membres de la commission de sélection des nominés sont choisis par le comité d'accordeon.ch et sont nommés pour 2 années consécutives. La commission se compose de 7 personnes, membres d'accordeon.ch.

A figurent au moins

- un membre du comité d'accordeon.ch
- un membre d'accordeon.ch de la suisse romande
- un membre d'accordeon.ch de la suisse allemande
- un membre d'accordeon.ch de la suisse italienne
- un membre d'accordeon.ch de moins de 20 ans
- en de cas de sponsoring par un mécène, un représentant du donateur du prix
- le gagnant de l'édition précédente (dès la deuxième édition du prix).

La commission se réunit une fois par année, durant les trois premières semaines du mois de janvier et retient 5 dossiers parmi ceux reçus en décembre.

Prix

Le prix, d'une valeur symbolique, se compose d'un diplôme et se monte à une valeur d'environ CHF 300.-. La commission en décide la forme.

Il peut être financé par un donateur spécifique. Ce dernier est annoncé à l'assemblée générale et peut déléguer une personne à la commission de sélection des nominés pour l'année suivante. Le gagnant est présenté sur le site d'accordeon.ch et bénéficie d'une newsletter spécifique.

Règlement

Il n'y pas de recours possible.

Les dossiers de candidature au « [prix accordeon.ch](#) » doivent comporter:

- un bref CV du candidat
- une description des activités réalisées, y compris lieu et date de l'action
- les raisons de la candidature: l'apport à la scène suisse de l'accordéon.

Ils sont transmis au secrétariat d'accordeon.ch sous la mention « [prix accordeon.ch](#) ».

Secrétariat accordeon.ch, Sonja Fuchsli, Rainacher 19, 6243 Egolzwil

accordeon.ch, janvier 2021